



Un dispositif d'aides financières pour les activités:

- ▶ à forte sinistralité
- ▶ avec un nombre important de TPE/PME (effectif inférieur à 200 salariés)
- ▶ représentées par des organisations professionnelles mobilisées pour avancer sur le champ de la prévention des risques professionnels



Les conventions d'objectifs de prévention dans les industries de l'agroalimentaire du régime général

- ▶ **Fabrication industrielle de pain et pâtisserie fraîche**
- ▶ **Abattoirs, ateliers de découpe de viande et abats de boucherie et commerce de gros de viandes de boucherie**
- ▶ **Production de viandes de volailles**
- ▶ **Mareyage**
- ▶ **Préparation industrielle et commerce de gros de produits à base de viande**

Près de 140 contrats de prévention signés dans ces activités



La prévention des TMS et les contrats de prévention

- ▶ **les contrats de prévention: une négociation entre les CRAM/CGSS et le chef d'entreprise**
- ▶ **des aides financières pour un projet de travaux dans l'établissement**
- ▶ **des aides à l'investissement pour la prévention des TMS:**
 - mise en place ou amélioration des moyens de manutention
 - l'aménagement ou le réaménagement des postes de travail
 - études ergonomiques sur les postes à risque
 - développement de la formation (démarche du couteau qui coupe)



Un dispositif qui va évoluer prochainement...

des expérimentations menées par des CRAM pour simplifier le dispositif des aides financières du régime général dans les TPE :

- aides à l'équipement matériel, la formation, l'évaluation du risque**
- ciblées sur des risques particuliers (dont TMS)**
- réservées aux entreprises de moins de 50 sal.**

► Pour tout renseignement, s'adresser à la CRAM de votre région